Belfort - Journées Nationales 2005

Psychiatre et citoyen

La fonction politique du psychiatre

La notion d'égalité des droits semble progressivement se muer en revendication d'égalité de « bien-être », corollaire d'un « tout-avoir » consumériste. Cette tendance accompagne l'explosion de bon nombre de manifestations pathologiques. Dès lors, le psychiatre est de plus en plus souvent convoqué pour répondre à deux questions récurrentes : l'individu souffre-t-il de son inadaptation sociale ? Ou bien projette-t-il dans ce champ sa souffrance et sa demande ?

Le psychiatre bénéficie d'un poste d'observation privilégié, ouvrant sur l'intime du patient. Sa formation lui permet de rendre compte des ressorts psychodynamiques ou psychopathologiques impliqués dans les réactions d'adaptation ou de décompensation en rapport avec les bouleversements sociaux. Largement reconnue, cette compétence spécifique du psychiatre est pourtant souvent dévoyée voire réduite à sa seule fonction d'expertise.

La commande sociale se fait de plus en plus pressante. Le psychiatre se trouve ainsi sollicité pour modifier le comportement individuel de la façon la plus rapide, la plus efficace et à moindre coût. L'indépendance du praticien et son invention thérapeutique se verraient opposer à des protocoles de soins visant caricaturalement une cohorte de clones réduits à leur dimension moléculaire et à leurs réflexes comportementaux.

Le patient — à la recherche d'un interlocuteur capable de l'accompagner et d'entendre le singulier de sa souffrance — deviendra-t-il l'objet de soins standardisés pour répondre à des normes énoncées par le corps social ? Le psychiatre deviendra-t-il simple relais assujetti à une bonne gouvernance administrative ? Poursuivra-t-il au contraire son travail spécifique au risque d'être mis hors-jeu du champ social ?

Dans notre fonction de soignant et d'expert, n'avons-nous pas à interroger notre clinique et notre pratique face à l'évolution de la société et des requêtes qu'elle nous adresse ? Entre demande de soins et commande sociale, entre responsabilité médicale et responsabilité citoyenne, où placer le curseur pour que le psychiatre, et notamment le psychiatre privé, ne trahisse pas le contrat tacite qui le lie à ses patients : être garant de la possibilité que chacun d'eux puisse se faire entendre et accéder aux soins qui lui sont adaptés.